



CR – CA 10 janvier 2020

Présent : Camelya Betaïnia, Salima Aït M'Barek, Leïla Kochlef, Rabia Hnida, Maryse Decock, Florence Gautier, Anne Laurent, Hélène Nicolas, Soraya Nouioua, Annie Debrenne, Valérie Audebert, Redha Benaouicha, Michel Mazic, Philippe Le Prevost.

Excusées : Laurence Nouioua, Evelyne Lanoir, Tatiana Roux.

Il est présenté à l'ordre du jour les points suivants :

1. Informations générales – CSC Petit Colombes

- Point projet social 2019 – 2022
 - o Mise en place du réseau jeunesse
 - o Mise en place du réseau parentalité
- Point rencontre coordination des 3 CSC (Projet FAMI) du 10 décembre 2019

2. Informations – Echanges – Débats

- Retour – Contrôle URSSAF du jeudi 7 octobre 2019
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2020
- LA LETTRE N°18 – Janvier 2020 : Contenu à définir
- Mise en place obligatoire du CSE (Comité social et économique)

3. Partage de collation et questions diverses

Informations générales – CSC Petit Colombes

- Point projet social 2019 – 2022 (Mise en place du réseau jeunesse / Mise en place du réseau parentalité)

Réseau jeunesse :

Il y a eu une première réunion, le 19-12 -2019, à laquelle Rabia a participé, dont voici le compte rendu :

Réunion organisée à l'initiative du CSC Petit Colombes

Animée par Clara Stern de la Fcs 92

Présents : Ville de Colombes : Espace Ado, Espace Santé Jeune, service développement local, La Cave à Théâtre, Le Temps de Vivre, La mission locale, la CLIJ (commission locale d'insertion des Jeunes (niveau départemental), Club de préventions, deux coordinatrices du Collège Marguerite Duras.

Redha a rappelé que l'axe jeunesse fait partie du nouveau projet social du CSC. Lors de la réunion du diagnostic (Elaboration du projet), une expression forte a été remontée sur le besoin d'une coordination des acteurs intervenant dans le domaine Jeunesse.

Ensuite, le travail s'est effectué sous format de deux groupes. Chaque groupe devait s'interroger sur ce qu'est un réseau et réfléchir comment l'organiser.

Résumé des réflexions :

Les besoins : Besoin réaffirmé de concertation et coordination entre les acteurs / Informer les jeunes sur leurs droits, le logement... / Donner des réponses aux jeunes, ceci implique en plus de l'information, le suivi des actions en leur faveur, donc les acteurs doivent se tenir informés entre eux des actions menées par chacun / Optimiser l'existant

Les actions : Accord pour créer une instance de coordination appelée pour le moment : RJPC (Réseau Jeunesse Petit Colombes) / Porteur : le CSC Petit Colombes / Réunions : 3 à 4 par an / Lieu : chaque structure à tour de rôle recevra le réseau (invitation, animation de la réunion et rédaction du CR) / Avoir un référent par structure / Domaine géographique d'intervention du RJPC : quartier Petit Colombes / Grèves / Outils de communication : l'accent a été mis sur l'importance de disposer d'un outil de communication (portail) dont chaque acteur aura la responsabilité d'alimenter. Pour l'instant, une expérience sera réalisée par un acteur à partir d'un logiciel libre.

Prochaine réunion : courant février

Pour le réseau Parentalité, il a été fait un diagnostic équivalent quant au manque de coordination des différents acteurs possibles. Une réunion est prévue en février avec les acteurs pressentis (ceux qui ont participé lors de l'élaboration du projet social).

- Point rencontre coordination des 3 CSC (Projet FAMI) du 10 décembre 2019.

Après avoir rappelé l'historique, le contexte du projet et les actions prévues par CSC, les échanges ont surtout portés sur les deux points : la coordination du projet et le point sur les documents transmis.

Coordination du projet : Un rappel de la méthodologie du pilotage et de coordination du projet FAMI a été fait. La plupart des échanges entre les 3 CSC durant le déroulement du projet ont été réalisés soit par téléphone soit par mail ou lors des rencontres de coordination des 3 CSC.

Points sur les documents transmis : Il est rappelé l'importance de la transmission des éléments justifiant la réalisation des actions. Les actions comprises dans le projet doivent faire l'objet d'une justification de réalisation (listes d'émargement, indication du nombre d'heures utilisées dans l'action, signature des intervenants, présence des entêtes dans les fiches, justificatifs des dépenses ...).

L'administration du FAMI est amenée à examiner d'une part le formalisme des documents transmis (Feuilles type, entêtes des documents, signature...) et d'autre part la véracité des actions. Sur la base d'un tableau récapitulatif des documents transmis par les CSC, le chef du projet fait le point sur les documents reçus et les éléments manquants.

Il est prévu fin janvier, une rencontre avec les documents définitifs.

1. Informations – Echanges – Débats

- - Retour – Contrôle URSSAF du jeudi 7 octobre 2019

Vous avez eu le document sur table, pour rappel, nous sommes donc redressés à hauteur de 6172.00€, et nous avons provisionné 10000.00€, ce sont donc près de 4000.00€ qui sont à reporter en reprise sur provisions.

Pour précisions, les années concernées étaient 2016,17 et 18. Le redressement concerne l'année 2016 dont la comptabilité était encore assurée par le comptable salarié dont nous connaissons les manques. Depuis la compta a été externalisée, les années 2017 et 18 n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

- Présentation et vote du budget prévisionnel 2020 (Le document est joint).

Les produits :

Par rapport au réalisé 2019, concernant les subventions CAF, nous avons mis une progression importante sur l'action soutien à la fonction parentale.

Il sera proposé lors de la présentation du budget primitif au CA, que ce projet soit accompagné d'une motion qui stipule que ne pourront être engagées que les actions dont les subventions sont effectivement attribuées.

Le Lieu d'accueil Enfants Parents est désormais susceptible d'être financé (à hauteur de 8000€), le dossier est en cours de montage.

Deux autres appels à projet (jeunesse et vacances familles) sont également susceptibles d'être financés par la CAF, mais tant que nous n'avons pas le financement, rien n'est engagé.

Concernant la subvention Ville, il a été rajouté 5000€ pour compenser la charge sur les fluides liée aux problèmes de chauffage.

Les charges :

Les services extérieurs changent peu.

La prestation comptabilité comprend l'ensemble des travaux comptables, y compris les payes, ce qui explique le montant. Le poste publication est en augmentation car il y est prévu la nouvelle plaquette.

Le montant des charges fluides est en augmentation, liée aux problèmes de chauffage.

La rémunération du Personnel qui rassemble l'ensemble des salariés, représente 72 % du budget. Ce poste est en augmentation de 5 % par rapport au budget n-1 (2019), comme il est d'usage.

Vote POUR à l'unanimité

- LA LETTRE N°18 – Janvier 2020 : Contenu à définir

Elle doit paraître fin janvier.

Il est proposé : un retour avec photos sur la fête de fin d'année / des infos sur la mise en place du réseau jeunesse avec des explications sur l'existant / un focus sur « j'aime ma planète » / la mise en valeur d'une activité (?) / un article sur les projets relatifs à la qualité de l'accueil

- Mise en place obligatoire du CSE (Comité social et économique)

Le CSC aurait du mettre en place cette instance (obligatoire) fin 2019. Valérie et Rabia aident sur ce dossier et à sa mise en œuvre ; il va donc falloir prévoir des élections au sein du personnel, ça devrait passer par un courrier aux différents confédérations syndicales.

Du fait du type de personnel en place (vacataires), décider s'il faut passer par un vote par correspondance. Il faut que les administrateurs concernés et le directeur se rencontrent au plus vite pour finaliser cette mise en place.

Mise en œuvre courant de ce 1^{er} trimestre

Partage de collation et questions diverses

La Fcs92 demande la participation des CSC pour établir les questions à poser aux différents candidats tête de liste aux municipales. Annie recense et transmettra.

- Si nous sommes sollicités pour participation à des comités de soutien, nous devons le faire en tant que citoyen, sans se réclamer ni du CSC, ni de l'AVEC.

- La question de l'engagement dans différents collectifs se pose et de savoir jusqu'où peut aller l'AVEC dans ce type d'action. Ce point demanderait un débat approfondi d'un seul point en ordre du jour d'un CA. Pour aider à nos réflexions nous pourrions envisager l'intervention de la Fcs 92.

Philippe Le Prévost